

Synthèse

Dans la nuit du 9 au 10 mars 2021, un incendie se déclare au sein du centre de stockage de données (ou datacenter) OVH situé sur le port de Strasbourg (67). Le sinistre s'est déclenché au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment SBG2 et s'est rapidement propagé à tout le bâtiment, impactant également les bâtiments voisins SBG1 (détruisant partiellement 4 salles sur 12) et SBG3 (impactant l'inter-bâtiment entre SBG2 et SBG3). L'incendie a pu être maîtrisé vers 10h après coupure du réseau électrique et intervention d'un bateau pompe.

Les enquêteurs techniques du BEA-RI se sont rendus sur place le jeudi 11 mars 2021. Ils ont échangé avec des représentants de la société OVH, du service d'incendie et de secours du Bas Rhin et de l'inspection des installations classées ainsi que du gestionnaire du réseau électrique de la ville de Strasbourg.

L'incendie n'a engendré aucune victime et aucun blessé. Il a en revanche occasionné des dommages importants sur les plans matériels et financiers. Le service assuré par OHV a été interrompu pour un nombre important de clients, dont des clients institutionnels.

L'incendie a pris naissance au sein des locaux qui abritent les batteries et les ASI (alimentation sans interruption) nécessaires au fonctionnement des serveurs. Ces salles appelées aussi « salles énergie » étaient équipées d'une détection incendie mais ne disposaient d'aucun système d'extinction automatique. Les départs de feu se sont produits quasi-simultanément sur des batteries et sur un onduleur. Les causes précises des départs au sein de ces équipements, qui font l'objet d'une expertise judiciaire, ne sont pas connues à la date du rapport. Le BEA-RI ne se positionne donc pas sur ce point qui pourra, le cas échéant, faire l'objet d'un rapport additionnel.

Malgré l'arrivée rapide des secours, la conception du bâtiment, l'absence de système d'extinction automatique, le délai de mise en sécurité électrique du site et les moyens en eau sur la zone n'ont pas permis d'éviter l'embrasement généralisé de SBG2 et la propagation de l'incendie à des bâtiments voisins.

Le BEA-RI a émis des enseignements de sécurité relatifs à la détection et à la prévention de l'incendie par des systèmes d'extinction automatiques, à la maintenance des batteries, à la conception des bâtiments, et à l'élaboration de plans d'urgence en liaison avec les services d'incendie et de secours incluant la coupure de l'alimentation électrique.

En outre, le BEA-RI émet les recommandations suivantes :

- A l'attention de la DGPR :

Le retour d'expérience de l'incendie d'OVH montre que la protection du seul local de stockage des batteries n'aurait pas permis d'éviter l'incendie. Il y a donc lieu d'appliquer les prescriptions relatives au comportement au feu des bâtiments aux locaux qui abritent les équipements électriques qui servent à la charge des batteries et qui leur sont directement connectés. Cela revient à définir un atelier de charge comme étant le local qui abrite les batteries et également les équipements qui servent à la charge.

- A l'attention d'OVH :

- Dans le cadre de la reconstruction de ses installations ou de la construction de ses prochains datacenters, tenir compte du retour d'expérience de l'incendie du bâtiment SBG2 à Strasbourg en terme de conception des bâtiments et des salles « énergie », en terme de moyens de détection et de lutte contre l'incendie, et en terme de procédure

d'urgence. Sur le site de Strasbourg, établir et mettre en œuvre au travers d'exercices des procédures d'intervention d'urgence et de mise en sécurité des installations électriques afin de faciliter l'intervention des services de secours publics

- Procéder à un audit de l'ensemble de ses installations, pour étudier la vulnérabilité de ses sites au risque d'incendie.